



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIÖU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRÖ **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tailley :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Brillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001657

Motion - Motion relative aux prélèvements sur le logement social

Motion relative aux prélèvements sur le logement social

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Questions diverses

La loi de finances 2011 a institué un prélèvement sur le potentiel financier des organismes de logement social et augmenté la cotisation additionnelle à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social.

A l'origine, le prélèvement était calculé sur la base d'une année mais la situation a évolué dans la mesure où il est désormais assis, pour sa plus grande part, sur le potentiel financier moyen des 5 dernières années, avec un taux progressif et non plus sur l'année précédente.

De plus, une augmentation de la part variable de la cotisation additionnelle à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, a également été décidée par la loi de finances 2011.

Le cas de Grand Besançon Habitat est révélateur. Si le prélèvement 2011 sur le potentiel financier avait été calculé sur l'année 2010, il n'aurait pas excédé 100 000 €. Le calcul sur la moyenne de 2006 à 2010, le fait passer à 626 185 €, ce qui est pratiquement le taux maximum prévu par la loi. L'augmentation de la cotisation additionnelle (au prorata du nombre de logements) passe quant à elle de 34 595 € en 2010 à 135 715 € en 2011.

La dépense supplémentaire au titre du prélèvement et de la hausse de la cotisation, à la charge de GBH en 2011, est donc 727 305 €, soit 3 % des loyers.

Les autres bailleurs de Besançon ne subissent pas de prélèvement en 2011 sur leur potentiel financier en raison de politiques d'investissement différentes. Ils subissent néanmoins des hausses de cotisation additionnelle à la Caisse de Garantie (+ 20 000 € pour Habitat 25, + 600 000 € pour Néolia, + 3 160 € pour la SAIEMB L).

Ces prélèvements sur les ressources du logement social sont profondément injustes et improductives.

En effet, les organismes HLM, qui assument un rôle social voire très social, avec les contraintes inhérentes, sont soumis à une taxe dont les bailleurs privés personnes physiques et SCI sont exonérés.

Ainsi, la construction de logements sociaux est dorénavant partiellement financée par un impôt prélevé sur les locataires du parc social public et non plus seulement par la solidarité nationale. Au niveau national, ce prélèvement global de 315 M€ (prélèvement sur le potentiel financier et sur la cotisation à la CGLLS) intervient alors que les aides à la pierre passent de 630 M€ en 2010 à 400 M€ en 2011.

Le prélèvement sur les ressources des bailleurs est d'autant plus injuste qu'il est désormais calculé, pour sa plus grande part, sur le potentiel financier moyen des 5 dernières années, avec un taux progressif. Ce qui pénalise fortement ceux qui avaient dû constituer un potentiel financier suffisant pour faire face à des investissements exceptionnels programmés tels que les opérations de renouvellement urbain engagées et encore en cours. Ce qui est le cas pour Grand Besançon Habitat qui a aménagé le sien en vue d'opérations lourdes dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Clairs Soleils et de Planoise (599 logements démolis, 406 logements reconstruits et 999 logements réhabilités).

Enfin, le prélèvement sur le potentiel financier est aussi injuste dans la mesure où il s'applique différemment selon les politiques d'investissement des organismes.

Ces mesures interviennent dans un contexte très pénalisant pour les bailleurs sociaux avec la réduction des aides à la pierre et dorénavant l'augmentation de la TVA de 5,5 à 7 %.

Beaucoup d'organismes risquent d'être fortement fragilisés, et la plupart seront dans l'incapacité de faire face à leurs obligations sur leur patrimoine au détriment des locataires et de fait, du secteur du bâtiment.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, délégataire des aides à la pierre, demande l'abrogation de ces prélèvements sur les organismes HLM. Elle demande également la mise en place d'une politique du logement soucieuse, d'une part, du développement du parc social, indispensable à la diversité et à la qualité de l'offre en logements et, d'autre part de l'amélioration des conditions de vie des locataires.

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion relative aux prélèvements sur le logement social.

—
Pour extrait conforme,

Le Président
—

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 5

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 24 FEV. 2012